



Monsieur NOLLET Frédéric
Bd de Smet de Naeyer, 246
1090 BRUXELLES

Votre référence : 3758032

Devis n° 000006/001

Votre correspondant :

FRANCHI Leticia
Tél. : 04 220 30 30
Fax : 04 249 60 60

Liège, le 19 mars 2018

Monsieur NOLLET Frédéric

Vous avez manifesté votre intérêt pour nos conditions d'assurance "Vacances" et nous vous en remercions.

En complément des informations qui vous ont déjà été communiquées, voici un bref résumé de l'étendue de chacune des garanties proposées.

ASSURANCE "TOUS RISQUES BAGAGES"

Cette modalité garantit contre la destruction et les dégâts dus à toute circonstance fortuite, y compris l'incendie et le vol, les bagages que vous emportez. Par "bagages", il faut entendre l'ensemble des effets et objets que l'on emporte en voyage.

Il faut distinguer :

1. Objets à assurer sans identification préalable

Les bagages enregistrés ou les bagages à main et leur contenu, tels que les vêtements et le linge, les objets de toilette et d'usage courant, etc... Il serait fastidieux de désigner chacun de ces objets dans le contrat. Aussi nous limitons-nous à les garantir en bloc, avec l'indication de leur valeur globale qui ne peut être inférieure à 500,00 EUR par personne.

2. Objets spéciaux

Les objets précieux et plus coûteux – valeur à l'état neuf de 1.250,00 EUR maximum que ceux qui forment la plus grande partie des bagages, tels que les appareils photographiques, caméras, caméras vidéo, GSM, walkman, discman, jeux électroniques, PC portables, bijoux, pierres précieuses, perles fines, montres, fourrures, tentes et matériels de camping, les réchauds à gaz, etc. Ils doivent être déclarés séparément ainsi que leur prix d'achat et l'année de leur première mise en service.

3. Extension de la garantie

La garantie peut être étendue aux biens achetés durant votre séjour pour un montant plafonné à 500,00 EUR.

Les tarifs sont les suivants :

1,20 pour mille par jour de la valeur totale des objets (plus forfait de 0,60 EUR par jour pour l'extension de la garantie) à majorer de la taxe d'abonnement et des cotisations (9,90 %). Le minimum de la prime, taxe et cotisations comprises, s'élève à 25,00 EUR .

Une franchise de 10 % du dommage avec un minimum de 50,00 EUR et un maximum de 125,00 EUR sera appliquée lors de chaque sinistre.

ASSURANCE "ANNULATION DE VOYAGE"

Cette assurance vous permet de vous protéger financièrement en cas d'annulation de votre voyage suite à une maladie ou un cas de force majeure avant votre départ. Cette garantie est accordée à concurrence de 6.250,00 EUR par voyage et par personne. La garantie peut être étendue en cas d'interruption de votre voyage suite à un rapatriement anticipé et Ethias vous rembourse les jours non pris.

La garantie n'est accordée que si l'assurance est souscrite au maximum sept jours après la réservation du voyage.

Le tarif est le suivant :

4,00 % de la valeur totale du voyage à majorer de la taxe d'abonnement (9,25 %).

1,00 % de surprime de la valeur totale du voyage à majorer de la taxe d'abonnement (9,25 %) pour l'option "interruption de voyage".

Le minimum de prime s'élève à 25,00 EUR.

ASSURANCE "CONTRE LES ACCIDENTS CORPORELS"

Cette assurance prévoit le paiement d'indemnités en cas de décès ou d'incapacité permanente ainsi que l'indemnisation des frais de traitement.

L'assurance offre le choix entre différentes modalités de garantie, est valable dans le monde entier (sauf la Belgique). Toutefois, en ce qui concerne l'usage de la motocyclette de plus de 50 cc, ainsi que la pratique des sports d'hiver (sauf le ski de fond), l'alpinisme, la plongée sous-marine ou le safari, une surprime de 40 % sera appliquée.

L'assurance peut être souscrite pour toute personne âgée de 6 à 75 ans.

Ethias se réserve le droit d'adapter le tarif si le(s) assuré(s) visite(nt) un pays en guerre ou en période de troubles.

Le tarif :

La prime est calculée sur la durée du voyage et varie en fonction des capitaux assurés (de 25.000,00 EUR à 250.000,00 EUR pour les garanties décès et invalidité permanente et de 2.500,00 EUR à 6.000,00 EUR pour les frais de traitement).

Si vous désirez bénéficier, sans plus tarder, de nos conditions avantageuses, il vous suffit de nous renvoyer la proposition d'assurance ci-jointe, complétée et signée.

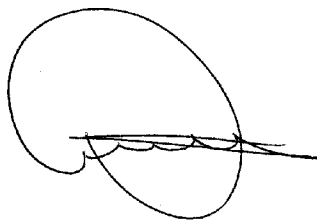
Vous avez des questions ?

Vous souhaitez obtenir des renseignements sur nos différentes formules d'assistance ?

Appelez votre correspondant ou formez le 04/220.30.30, vous serez alors en liaison avec notre Contact Center accessible tous les jours de 8 h 00 à 20 h 00 ainsi que le samedi matin.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, Monsieur NOLLET Frédéric, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Comité de direction,



Geert Vervoort
Directeur Distribution Particuliers



Assuré : 3758032

Devis : 000006/001 19/03/18

P11864

PROPOSITION D'ASSURANCE

Preneur d'assurance :

NOLLET Frédéric
Bd de Smet de Naeyer, 246
1090 BRUXELLES

Compte à vue : 001-3411256-36
Numéro d'assuré : 3758032
Profession : Fonctionnaire
Employeur :
Tél. privé : 002 742 91 75

Correspondance :

.....
.....
.....

Adresse e-Mail : fnollet67@hotmail.com
Date de naissance : 08/09/1967
Tél. employeur : 028003571

Nom et prénom du conjoint et/ou du cohabitant éventuel :

.....
Date de naissance : . . / . . /

Garantie "Tous Risques Bagages" souhaitée :

Durée du voyage : du 01/07/18 au 21/07/18

Nombre de participant au voyage : 01

Valeur des objets à assurer sans identification préalable
(minimum 500,00 EUR par personne) : 500,00 EUR

Lunettes correctrices : nombre :
pour une valeur totale de : EUR

Tableau ci-dessous à compléter

Désignation des objets spéciaux (maximal 1.250 EUR par objet)	Année d'achat	Valeur à l'état neuf	
1.			EUR
2.			EUR
3.			EUR
4.			EUR
5.			EUR
6.			EUR
7.			EUR
8.			EUR
Valeur totale des objets spéciaux			EUR



Assuré : 3758032

Devis : 000006/001 19/03/18

Valeur total à assurer : 500,00 EUR

Minimum de prime : 25,00 EUR TTC Taxe et cotisations : 9,90 %

Votre prime toutes taxes comprises : 25,00 EUR

Ethias rassemble les données à caractère personnel vous concernant pour les finalités suivantes : évaluation des risques, gestion des contrats et des sinistres et toutes opérations de promotion de ses services et de fidélisation. En cas de conclusion d'un contrat, vous donnez votre consentement à la communication éventuelle des données à caractère personnel par Ethias au G.I.E. Datassur, dans le cadre de la gestion des contrats et des sinistres. Datassur, service " fichiers ", square de Meeûs, 29, 1000 Bruxelles. Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et en obtenir la rectification éventuelle conformément à la loi du 8 décembre 1992 et à ses arrêtés d'application. Vous opposez-vous à l'utilisation de ces données par Ethias à des fins de marketing direct ?

Fait à, le

Signature du candidat preneur d'assurance